

Appel à projets du DIM Analytics Petits et Moyens Equipements Programme 2016

Analytics lance un **appel à projets pour le financement de petits et moyens équipements**. Sont éligibles les équipements ou ensemble d'équipements dont le **montant total est compris entre 35 000 et 200 000 euros hors taxes**. Le taux d'intervention régional est **plafonné à 66%** par projet. Le commencement de l'acquisition des équipements, et donc l'engagement des dépenses afférentes, doivent débiter avant le **31 décembre 2018**. Les dépenses liées à l'exploitation des équipements scientifiques (fournitures de bureau, imprimantes et cartouches, consommables et petit matériel de laboratoire, fluides, produits chimiques et matières premières, frais de personnel...) ne sont pas éligibles au soutien régional au titre de l'équipement

Critères complémentaires d'éligibilité et de sélection des projets.

Les Sciences Analytiques constituent un domaine en profonde mutation, stimulé par une demande sociétale de plus en plus forte dans tous les secteurs d'activités socio-économiques (industrie, environnement, énergie, santé, développement durable), et irrigué en continu par des révolutions technologiques (nanosciences, miniaturisation, biotechnologies, capteurs intelligents, traitement et transfert des informations) qui ouvrent des perspectives considérables en terme d'innovation pour développer des outils et des méthodes, plus précis, plus rapides, plus panoramiques, à faible coût.

L'appel à projets de petits et moyens équipements 2016 a pour objectif de continuer notre action en faveur de la capacité d'innovation de la communauté scientifique en sciences analytiques de la région Ile de France. Tous les domaines d'applications sont ouverts:

1. Méthodes séparatives avancées pour les mélanges complexes
2. Détection de traces et d'ultra-traces
3. Analyse in situ, in vivo, en ligne (capteurs, bioessais, biocapteurs)
4. Analyse à distance
5. Analyse des surfaces
6. Caractérisation nanométrique
7. Miniaturisation
8. Spectrométrie de masse et imagerie
9. Traitement des données.

L'investissement doit obligatoirement présenter un caractère collaboratif, et donc permettre à différentes équipes de développer ensemble des projets innovants avec cet équipement. **Le projet scientifique déposé ne doit pas avoir été déposé dans un autre appel d'offre DIM.**

Attention :

Une nouvelle délibération adoptée en Conseil régional du 18 février dernier (n° CR 08-16) visant à créer « **100 000 stages pour les jeunes Franciliens** » met en œuvre l'obligation pour l'ensemble des structures subventionnées d'accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimum. Cette obligation s'applique pour les organismes qui bénéficieront d'un financement en investissement selon les modalités suivantes :

- 1 stagiaire ou alternant en dessous de 23 000€ de subvention régionale,
- 2 stagiaires ou alternants entre 23 000,01€ et 100 000€ de subvention régionale,
- 3 stagiaires ou alternants au-dessus de 100 000,01 € de subvention régionale.

Elle apparaîtra dans les conventions de financement des équipements scientifiques du DIM. Après attribution de la subvention, les bénéficiaires finaux d'équipements sont chargés de publier une annonce sur la Plateforme des Aides Régionales (PAR) dédiée à la diffusion des offres de stages (par.iledefrance.fr).

La sélection des projets sera organisée par Analytics et réalisée par un jury d'experts sur la base de son aspect novateur pour la région Ile de France, de son caractère collaboratif (intérêt pour l'ensemble de la communauté, critères d'accessibilité), des perspectives offertes en cohérence avec les axes thématiques de l'appel à projet et de sa contribution aux enjeux sociétaux majeurs portés par le DIM.

A l'issue des évaluations Analytics soumettra à la Région Île-de-France une liste de projets proposés au financement. Le résultat de l'appel d'offre n'est définitif qu'après le vote du budget des DIM par le Conseil Régional.

Le dossier de candidature devra être rempli en ligne sur le site
www.dim-analytics.fr

Date limite de dépôt des dossiers :
le 30 août 2016 à 16h (horodatage faisant foi)

Réponse définitive à la date du vote du budget par le Conseil régional.

En cas de questions merci de contacter : Joelle.vinh@espci.fr ou eric.eliot@cea.fr